

# Réunions du conseil municipal

**26 mars 2019**

**Présents** : Christine DIGUE, Daniel JAGAULT, Thierry LASSALLE, Catherine COTTIER, Liliane NEVEU, Jean-Pierre ÉTENDARD, Valérie MALEUVRE, Richard CLÉMENT, David CHOLLET.

**Absente excusée** : Caroline CROIXMARIE

**Absents excusés avec procuration** : Evelyne PRIME à Valérie MALEUVRE, Benoit BOURDEAU à Christine DIGUE.

**Absents** : Jean-Philippe LURTON, Bruno BARREL.

## **Présentation et vote des budgets communaux**

par Mr MOHIN, Trésorier principal de notre commune.

Présentation des comptes de gestion et d'affectation pour le budget assainissement de 2018, ainsi que le budget primitif 2019.

Présentation des comptes de gestion et d'affectation pour le budget communal de 2018 ainsi que le budget primitif 2019.

Chaque budget a été voté à l'unanimité par l'ensemble du conseil.

L'analyse faite par Mr MOHIN de notre gestion de la commune montre que nous maîtrisons parfaitement les finances communales avec un taux d'endettement faible.

Vous trouverez en annexe un état des lieux général de notre budget.

## **Demande de prise en charge à la commune de Guipry-Messac du coût financier d'un élève de l'école publique.**

Suite à un changement de vie familiale, une famille a quitté une des résidences principales du RPI, les enfants sont toujours scolarisés au sein du RPI. Selon la loi nous sommes en droit de demander à la commune d'habitation principale le coût de scolarisation. Pour notre commune de Lalleu, nous avons un enfant scolarisé en maternelle.

Nous proposons donc de demander à la somme de 588,48 € à la commune de Guipry-Messac, pour frais de scolarité pour l'année 2018-2019.

Vote > Pour : 11

## **Vote d'une motion particulière concernant les établissements publics des savoirs fondamentaux.**

Suite à une réforme votée en Assemblée Nationale, l'association des Maires de France nous a demandé de prendre une délibération particulière.

Pour le maintien d'un interlocuteur présent au quotidien dans toutes les écoles primaire et maternelle, rôle dévolu au directeur d'école.

Vote > Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 1

**12 avril 2019**

**Présents** : Christine DIGUE, Daniel JAGAULT, Thierry LASSALLE, Catherine COTTIER, Liliane NEVEU, Jean-Pierre ÉTENDARD, Valérie MALEUVRE, Caroline CROIXMARIE, Richard CLÉMENT

**Absents excusés** : David CHOLLET, Benoit BOURDEAU

**Absente excusée avec procuration** : Evelyne PRIME à Valérie MALEUVRE. arrivée de Mme PRIME vers 22 H 30.

**Absents** : Jean-Philippe LURTON, Bruno BARREL

## **Présentation du PLUI H spécial Lalleu par Mme MOUTEL Vice-présidente de cette commission.**

En interne, il est rappelé tout le travail fait pour l'élaboration de ce projet.

1. La participation à toutes les réunions de travail suivi par Thierry LASSALLE, adjoint référent.

2. Le répertoire des installations agricoles par Valérie MALEUVRE et Jean-Pierre ÉTENDARD, élus référents.

3. L'inventaire des zones humides, suivi par une commission spéciale d'agriculteurs de Lalleu.

4. L'inventaire des haies bocagères avec la participation de Breizh Bocage de la Communauté de communes.

5. L'inventaire des maisons ou bâtiments pouvant être réhabilités en maison d'habitation établis par Thierry LASSALLE, Catherine COTTIER et Christine DIGUE.

Cette co-construction de travail sur ce long projet a débuté en 2016.

A chaque étape particulière, le conseil a été informé. Chaque commune s'est défendue pour élaborer « son projet de vie pour sa commune ».

Bien-sûr tout n'est pas réalisable, la loi reste la loi !!

L'agriculture reste une priorité. Pour Lalleu, l'implantation des zones à urbaniser dans le bourg n'est pas facile avec 3 exploitations agricoles implantées depuis de nombreuses années. Il est rappelé que l'implantation de constructions aux abords des exploitations agricoles, ne peut se faire qu'à la distance, à ce jour, de 100m pour les exploitations agricoles classées et de 50 mètres pour les exploitations en règlement sanitaire. Avec la mise en place du PLUI-H la distance sera de 100 mètres partout, ceci dans le respect de chacun pour éviter toutes discordes.

Tout au long de cette présentation, différentes remarques et observations ont été énoncées sur l'aspect général du PLUI-H sans forcément revenir sur le projet de Lalleu.

## **Présentation du projet de délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels des salariés communaux.**

Cette présentation de projet indemnitaire comporte deux parties.

- IFSE : Indemnité versé en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires.

- CI : Complément Indemnitaire, " prime " suite aux entretiens professionnels qui ont lieu chaque année. Entretien fait par Mme Le Maire assistée de Mme COLIN, Secrétaire de Mairie et coordinatrice auprès des agents communaux.

Ce document à été élaboré par Christine DIGUE, Thierry LASSALLE et un technicien du CDG 35 pour toutes les informations et applications de la loi en fonction des différents niveaux, catégories qu'ont chaque salarié de notre collectivité.

Nous avons fait le choix de ne pas intégrer Mme COLIN dans l'élaboration de ce projet pour que celle-ci reste neutre dans le choix de nos "engagements financiers".

A la suite de cette présentation, diverses questions ont été posées et les réponses seront apportées au prochain conseil pour l'élaboration de cette délibération.